



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Définition des strates d'échantillonnage et allocation des placettes-échantillons temporaires de l'unité de sondage 08763

Quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional
2014

Rédaction

Jean-Gabriel Élie, ing.f., M.Sc., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Carl Bergeron, ing.f., M.Sc., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Collaboration

Sylvain Bernier, stat., M.Sc., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Robin Lefrançois, tech.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Jean Mercier, tech.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Philippe Morin, tech.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Ian Paiement, ing.f., M.Sc., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Isabelle Pomerleau, ing.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Révision linguistique

Hélène D'Avignon, ing.f., rédactrice professionnelle

Photographie de la page couverture

Robin Lefrançois, tech.f., Direction des inventaires forestiers, MFFP

Diffusion

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Direction des inventaires forestiers

5700, 4^e Avenue Ouest, local A-108

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8669

Ligne sans frais : 1 877 936-7387

Télécopieur : 418 646-1995

inventaires.forestiers@mffp.gouv.qc.ca

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/index.jsp>

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Référence

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2014. Définition des strates d'échantillonnage et allocation des placettes-échantillons temporaires de l'unité de sondage 08763, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, secteur des forêts, Direction des inventaires forestiers, 29 p.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Description générale des processus liés à l'inventaire

Processus général de l'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM)

Processus spécifique de la planification du sondage

Section 1

Unité de sondage et population cible : compilation des superficies incluses et exclues

Section 2

Composition en essences des peuplements écoforestiers : portrait et analyse

Section 3

Analyse de regroupement de la composition en essences : méthode et résultat

Section 4

Densité et hauteur des peuplements écoforestiers : portrait et analyse

Section 5

Regroupement des densités et hauteurs : méthode et résultat

Section 6

Allocation des placettes-échantillons aux strates d'échantillonnage : analyse et ajustements

Section 7

Synthèse de la stratification de l'échantillonnage et de l'allocation des placettes-échantillons

INTRODUCTION

Le présent rapport présente les données, l'analyse et les méthodes qui ont conduit à la définition des strates d'échantillonnage et à l'allocation des placettes-échantillons de l'unité de sondage 08763.

Processus général de l'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM)

L'inventaire écoforestier vise à acquérir et à diffuser les connaissances sur les écosystèmes forestiers québécois. Il permet notamment de qualifier et de quantifier la superficie des peuplements forestiers et les volumes marchands bruts de bois sur pied. Le processus comporte quatre grandes activités qui sont réalisées sur une période de quatre ans. Ces étapes successives sont les suivantes :

Année 0 : Acquisition des photographies aériennes numériques

Années 1 et 2 : Cartographie écoforestière

Produite par photo-interprétation des images numériques, elle consiste à délimiter, à qualifier et à évaluer les superficies des peuplements écoforestiers selon des critères précisément établis.

Année 3 : Sondage

Consiste à établir des placettes-échantillons temporaires (PET) dans le but d'acquérir des mesures de variables dendrométriques dans les peuplements cartographiés.

Année 4 : Compilation forestière

Consiste à associer des variables dendrométriques mesurées dans les placettes à différentes échelles d'agrégation des peuplements de la carte écoforestière, allant des peuplements individuels jusqu'à l'unité de sondage.

Processus spécifique de la planification du sondage

Le processus de planification du sondage comporte quatre grandes étapes ici résumées.

1) Définition de l'unité de sondage et de la population cible

L'unité de sondage (US) correspond au territoire dans lequel est établi un échantillonnage terrain de variables dendrométriques et écologiques et des attributs des stations forestières au moyen de placettes-échantillons temporaires. Une US est définie pour chaque unité d'aménagement (UA), chaque agence de mise en valeur des forêts privées et pour certaines réserves forestières (095001 et 096001). Les critères retenus dans la définition de l'US sont le mode de gestion et les usages des territoires forestiers (usages surfaciques et zones d'application de modalités d'intervention [ZAMI]). Ainsi, compte tenu de l'objectif d'échantillonner seulement les forêts aménagées, seuls certains modes de gestion sont considérés dans la définition de l'US. Quant aux usages, ils permettent de distinguer différentes utilisations du territoire et de leur attribuer des mesures de protection particulières. Un code d'impact sur la possibilité forestière est associé à chacun de ces usages et ceux ayant une valeur située entre « 01 » et « 06 » sont exclus de l'US. Enfin, la carte écoforestière sert de base pour la définition de la population cible à échantillonner dans l'US, soit les peuplements écoforestiers productifs accessibles de 7 m ou plus de hauteur.

2) Objectifs poursuivis et plan d'échantillonnage

Le sondage de type PET est planifié et réalisé selon un plan d'échantillonnage à deux degrés à probabilités de sélection variables (méthode d'échantillonnage probabiliste). Les probabilités de sélection sont définies en fonction de regroupements caractérisés par une composition en essences, une densité et une hauteur, à partir de l'intensité d'échantillonnage fixée pour chacun d'eux lors de la planification du sondage. Comme ces regroupements s'apparentent beaucoup aux strates d'échantillonnage d'un plan d'échantillonnage aléatoire stratifié, on utilisera les termes « strates » et « strates d'échantillonnage » dans le reste du document pour en simplifier la lecture et la compréhension. Ainsi, ce type de plan d'échantillonnage permet de contrôler minimalement le nombre de PET alloué par strate contrairement à un plan d'échantillonnage aléatoire simple ou systématique. La méthode d'estimation des variables dendrométriques par essence utilisée à la compilation (imputations k-NN) est telle que l'échelle d'estimation est - non pas la strate d'échantillonnage, mais le peuplement écoforestier. Il en découle que les objectifs poursuivis par la stratification de l'échantillonnage sont d'assurer que chacune des strates est représentée dans l'échantillon global tout en assurant l'allocation d'une quantité suffisante de placettes-échantillons dans les principales compositions d'essences.

Puisqu'on vise des estimations par essence, les attributs de la carte écoforestière qui définissent les strates sont d'abord les essences et leur proportion relative de la surface terrière totale, et ensuite la densité et la hauteur des peuplements. Ces attributs permettent de tenir compte des gradients appréhendés des variables dendrométriques d'intérêt. Le regroupement des différentes compositions en essences est réalisé avec une analyse de classification. Dans le cas des densités et des hauteurs, on a utilisé les centiles (30e, médiane et 70e) pour scinder, lorsque cela était possible et en fonction de la superficie, les regroupements des compositions en essences.

3) Allocation des PET aux strates d'échantillonnage

La prescription ou allocation des PET consiste à déterminer le nombre de PET qui sera implanté dans chacune des strates d'échantillonnage. Dans le contexte d'application de la méthode k-NN, on considère que l'allocation doit être proportionnelle à la superficie des strates. Cependant, il est souhaitable dans certains cas de moduler le taux d'échantillonnage, par exemple lorsqu'un nombre élevé de PET a été prévu dans des strates d'une très grande superficie, dont la composition en essences est très homogène. Le nombre de PET est ainsi réduit dans ces strates puis est ensuite réparti dans d'autres strates d'échantillonnage de plus faible superficie ou de composition en essences plus hétérogène ou plus rare.

4) Production du plan de sondage

Lors de la production du plan de sondage, on minimise les risques de biais potentiels rattachés à la sélection des placettes en faisant appel à une méthode d'échantillonnage probabiliste. La détermination des lieux précis d'implantation des placettes se fait en quadrillant le territoire à sonder selon deux échelles de travail. On quadrille d'abord le territoire à l'aide d'une grille de tuiles d'une dimension déterminée, ensuite on quadrille chaque tuile à l'aide d'une grille de points équidistants les uns des autres d'une distance minimale fixée. Chaque point représente ainsi un lieu potentiel d'implantation d'une placette. Seules les placettes faisant partie des peuplements formant la population cible sont considérées.

On réalise ensuite le choix final des placettes à sonder en sélectionnant de façon aléatoire (probabilités variables) un ensemble de tuiles, puis une série de points dans chacune des tuiles (pour la formation des virées d'inventaire). La probabilité de sélection associée à un point à l'intérieur d'une tuile est déterminée à partir du nombre de placettes visé par strate et du nombre de placettes admissibles à la sélection (placettes potentielles).

Processus de l'inventaire écoforestier du Québec méridional de l'US 08763

Les différentes étapes du processus de même que la période à laquelle elles ont été réalisées ou seront complétées sont présentées dans le tableau suivant.

Prise de photographies aériennes	Acquisition et diffusion	2011
Cartographie écoforestière	Production	avril 2012 - décembre 2013
	Diffusion - statut primaire	février 2014
	Diffusion - statut final	février 2015
Sondage terrestre	Production	été 2014
	Diffusion	juin 2015
Compilation forestière	Diffusion	décembre 2015

Paramètres et hypothèses initiaux de l'US 08763

Quelques données de base ont été considérées dans la détermination du nombre de strates d'échantillonnage, leur superficie et dans l'allocation des PET aux strates. Ces données sont listées en tableau puis présentées plus en détail ci-après.

Superficie sondée (ha)	169 447
Nombre total de PET à implanter	300
Hypothèse initiale du facteur d'expansion (« Fe ») des valeurs à l'hectare d'une PET : allocation proportionnelle à la superficie sondée (ha / PET)	565
Superficie minimale (ha) des strates d'échantillonnage à définir (environ 10 PET)	5 648
Superficie maximale (ha) des strates d'échantillonnage à définir (environ 25 PET)	14 121

Superficie sondée

Il s'agit de la superficie de la population cible, soit celle des polygones des peuplements forestiers, productifs, accessibles, de 7 m ou plus de hauteur et localisés dans l'unité de sondage définie par des subdivisions territoriales. Le détail des inclusions et exclusions de superficies est présenté à la section 1.2.

Nombre total de PET à implanter

Le nombre de placettes-échantillons à implanter dans chaque territoire de sondage est déterminé en fonction de la complexité des écosystèmes et de la diversité des essences, selon trois degrés d'intensité. Dans les forêts plus homogènes situées dans la portion nord du Québec méridional, on a prévu implanter 600 placettes par unité de sondage, tandis qu'on en a prévu 750 dans la zone intermédiaire, et 900 dans la portion sud qui se compose de forêts plus complexes. On notera que le taux d'échantillonnage peut être ajusté au besoin dans le cas de certains territoires peu diversifiés ou d'une faible superficie.

Facteur d'expansion

Le facteur d'expansion correspond au poids de sondage associé à chacune des unités sélectionnées (placettes) dans la population sondée (unité de sondage). Plus explicitement, on définit le facteur d'expansion ici comme étant le produit de deux facteurs : le premier permet de convertir les données mesurées dans une placette-échantillon lors du sondage terrain à des valeurs à l'hectare (PET/ha), tandis que le second correspond à la superficie de la population cible représentée par chacune des placettes sélectionnées (ha/PET). Dans le présent rapport, on ne considère que le deuxième facteur, puisque dans le cadre de la planification du sondage terrestre, on travaille à l'échelle de la population cible et non pas à l'échelle de la placette. Le premier facteur sera intégré dans l'équation lorsque les données des placettes seront disponibles et que les résultats de compilations seront produits. La valeur initiale du deuxième facteur, qui résulte de l'orientation d'obtenir un échantillonnage aléatoire et uniforme de la population cible, est donnée par le ratio entre les deux paramètres précédents, soit entre la superficie de la population cible et le nombre de PET prévu dans l'unité de sondage. Il correspond à une même constante pour chaque placette. Cependant, nous verrons à la section 6 que des ajustements de ce ratio peuvent être appliqués en fonction de la composition en essences des strates.

Superficie des strates d'échantillonnage

Le nombre total de strates d'échantillonnage et leur superficie ne sont pas précisément définis *a priori*. Cependant, les paramètres précédemment décrits, combinés à la recherche d'un certain équilibre entre considérer un maximum d'attributs de la carte écoforestière (suppose de définir un grand nombre de strates) et conserver la possibilité d'ajuster le facteur d'expansion de chacune des strates (suppose de définir peu de strates), définissent quelques balises. C'est ainsi que l'on vise à définir des strates pour lesquelles approximativement entre 10 et 25 PET seront allouées. En multipliant ces nombres de placettes par le facteur d'expansion, on obtient des balises approximatives - encore une fois sur la superficie minimale et maximale des strates à définir.

1. Unité de sondage et population cible

1.1 Définition de l'unité de sondage basée sur les subdivisions territoriales

On présente ici les superficies incluses et exclues basées sur les données territoriales considérées pour définir l'unité de sondage. Ces données ont été vérifiées, puis corrigées lorsque cela était nécessaire, à la suite de l'exercice de validation des intrants à la définition des unités de sondage réalisé à l'automne 2013.

Territoire d'intérêt		Mode de gestion		Superficie	
Périmètre	Sondage	Code	Nom	ha	%
08763	Oui	01	Unité d'aménagement (UA)	349 921	86,8%
		28	Concession minière publique sur unité d'aménagement (UA)	42	0,0%
	Non	02	Territoire forestier résiduel (TFR) libre de droit au sud de la limite nordique	1 310	0,3%
		06	Forêt d'expérimentation sur unité d'aménagement (UA)	39	0,0%
		20	Petite propriété privée	2	0,0%
		52	Eaux (lacs importants, fleuve et réservoir)	36 125	9,0%
		54	Réserve de biodiversité	8 571	2,1%
		55	Projet de refuge biologique exclu de la production forestière	5 133	1,3%
		59	Refuge biologique désigné	2 111	0,5%
		71	Lot mixte	100	0,0%
				403 354	100,0%

Usage forestier				Superficie	
Sondage	Code	Nom	Code d'impact	ha	%
Non	BK	Bande riveraine d'intérêt faunique	01	205	0,5%
	CU	Camping rustique	01	5	0,0%
	ES	Site d'enfouissement sanitaire et de dépôts en tranchées	01	5	0,0%
	FY	Habitat du poisson (incluant frayère)	01	9	0,0%
	HY	Hydrobase	01	2	0,0%
	LC	Terrain sous bail	01	192	0,5%
	N3	Habitat d'espèces fauniques menacées ou vulnérables	01	16	0,0%
	PY	Pourvoirie sans droits exclusif	01	42 258	99,0%
	TT	Réseau de télécommunication	01	8	0,0%
				42 698	100,0%

Zone d'application des modalités d'intervention				Superficie	
Sondage	Usage associé	Mode de gestion associé	Code d'impact	ha	%
Non	CA		01	84	5,5%
	CR		06	733	48,1%
	ES		05	6	0,4%
	HS		05	2	0,1%
	RP		06	672	44,1%
	SG		01	28	1,8%
				1 525	100,0%

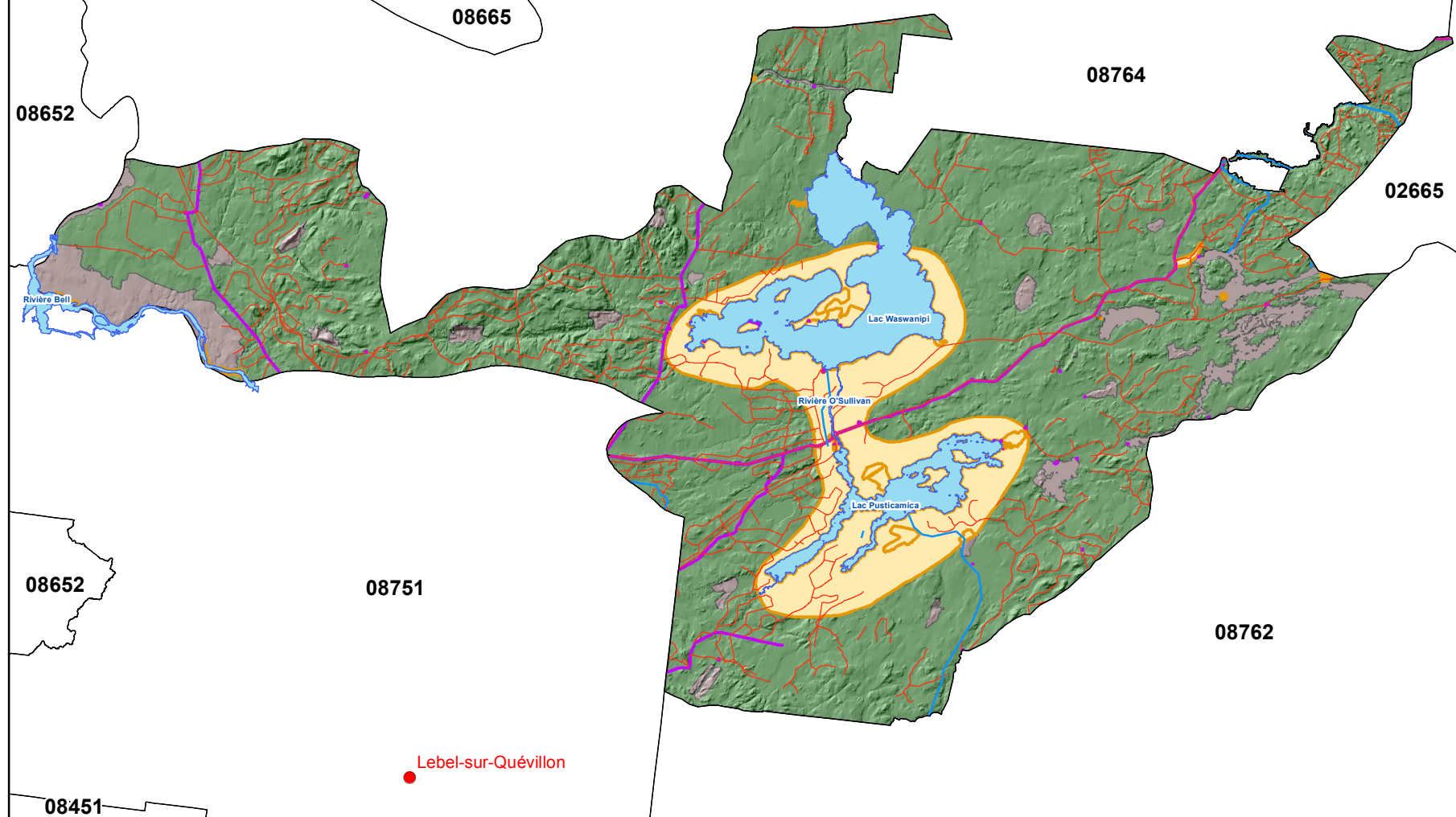
La synthèse des inclusions et exclusions basées sur les subdivisions territoriales est présentée sur la carte apparaissant à la fin de la présente section.

1.2 Définition de la population cible

La population cible est définie à partir des attributs de la carte écoforestière, des réseaux hydrographiques et de chemins et d'une couverture de pentes numérique. Le tableau qui suit présente la compilation des inclusions et exclusions.

		Superficie	
Sondage	Description	ha	%
Oui	Peuplements écoforestiers de 7 m ou plus de hauteur - Stratification AIPF	169 447	55,4%
Oui		169 447	55,4%
Non	Étendue d'eau	8 410	2,8%
	Terrain à vocation non forestière	686	0,2%
	Terrain forestier inaccessible (pente «F» ou «S»)	34	0,0%
	Terrain forestier improductif	33 670	11,0%
	Peuplements écoforestiers de moins de 7 m de hauteur	93 493	30,6%
Non		136 293	44,6%
		305 740	100,0%

Carte des subdivisions territoriales définissant l'unité de sondage 08763



Territoire sondé

Unité de sondage 08763

Territoire non sondé

Mode de gestion

Usage forestier

Zone d'application des modalités d'intervention



Territoire non sondé et non cartographié



Hydrographie surfacique



Hydrographie linéaire



Réseau routier



Limite des unités de sondage

Frontières

--- Frontière internationale

--- Frontière interprovinciale

- - - Frontière Québec—Terre-Neuve-et-Labrador

(cette frontière n'est pas définitive)

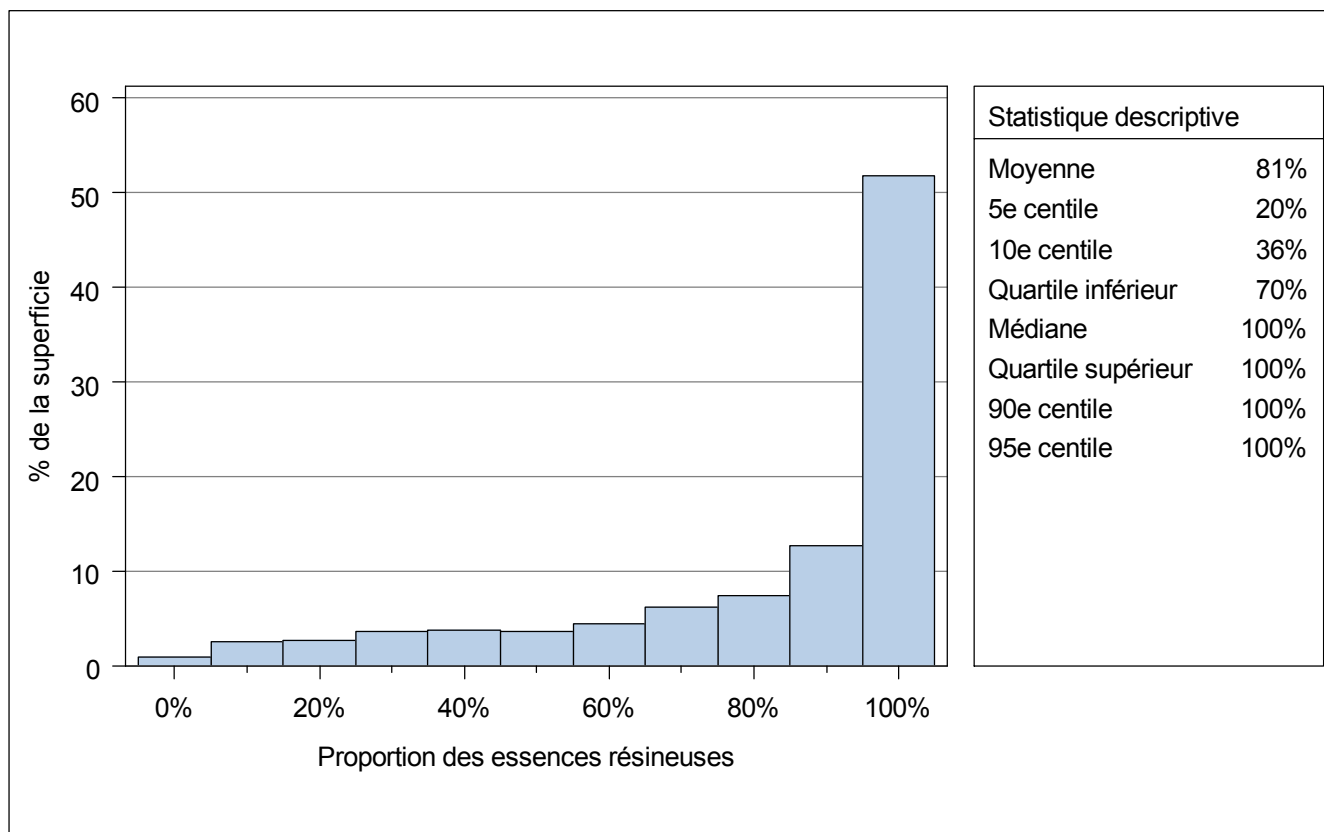
2. Portrait et analyse de la composition en essences des peuplements

2.1 Types de couvert

Les types de couvert sont définis en fonction de la proportion des essences résineuses identifiées sur la carte écoforestière. Le tableau qui suit présente leur superficie et leur importance relative.

Type de couvert		Proportion des essences résineuses		Superficie	
Code	Nom	min	max	(ha)	(%)
F	Feuillu	0%	24%	10 537	6%
MF	Mixte à dominance feuillue	25%	48%	12 925	8%
MR	Mixte à dominance résineuse	50%	75%	24 058	14%
R	Résineux	76%	100%	121 927	72%
		0%	100%	169 447	100%

Plus précisément, l'importance relative en termes de superficie des différentes proportions d'essences résineuses dans les peuplements est présentée dans l'histogramme ci-dessous.



2.2 Importance relative des essences identifiées sur la carte écoforestière

La stratification écoforestière « AIPF » (MFFP-DIF 2015, chapitre 2) donne directement la proportion de la surface terrière totale (surface terrière relative) occupée par chacune des essences identifiées dans chaque peuplement. Il est donc aisé de déduire l'importance relative de chaque essence de l'ensemble des peuplements cibles de l'US. Pour ce faire, il suffit de sommer les produits des proportions de la surface terrière totale des essences avec la proportion de la superficie totale occupée par chaque peuplement. Cette importance relative de chaque essence est ici présentée par type de couvert, puis pour tous les types de couvert.

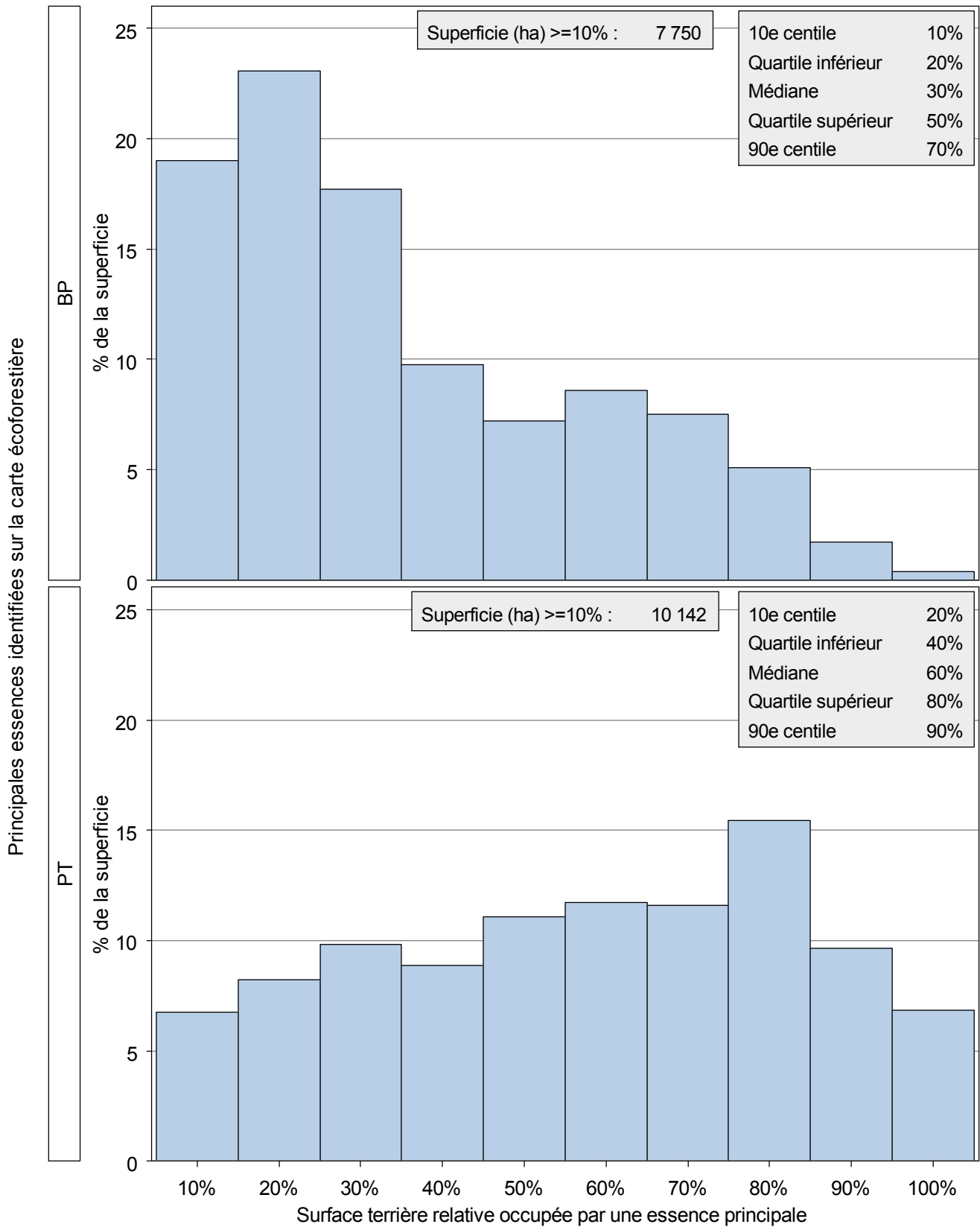
Essence			Type de couvert				
Type	Code	Nom	F	MF	MR	R	Tous
Feuillue	BP	Bouleau blanc (à papier)	26,30%	21,90%	16,59%	1,47%	6,72%
	FI	Feuillus intolérants à l'ombre	0,01%	0,03%	0,19%	0,40%	0,32%
	FN	Feuillus non commerciaux	5,47%	4,38%	2,93%	0,23%	1,26%
	FX	Feuillus indéterminés	0,00%	0,00%	0,06%	0,18%	0,14%
	PT	Peuplier faux-tremble	55,28%	38,45%	18,33%	1,56%	10,09%
			87,07%	64,75%	38,10%	3,84%	18,52%
Résineuse	EB	Épinette blanche	0,09%	0,41%	0,75%	0,22%	0,30%
	EN	Épinette noire	5,76%	18,06%	33,42%	74,75%	60,27%
	ML	Mélèze laricin	0,07%	0,28%	0,74%	2,95%	2,25%
	PG	Pin gris	1,15%	3,54%	6,24%	9,26%	7,89%
	RX	Résineux indéterminés	1,05%	0,17%	0,10%	0,13%	0,19%
	RZ	Résineux planté indéterminé	0,00%	0,61%	1,08%	1,74%	1,45%
	SB	Sapin baumier	4,74%	12,15%	19,56%	7,11%	9,12%
	SE	Sapin et épinette blanche	0,07%	0,02%	0,01%	0,00%	0,01%
			12,93%	35,25%	61,90%	96,16%	81,48%
			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

2.3 Distribution des surfaces terrières relatives occupées par les principales essences identifiées sur la carte écoforestière

Les pages qui suivent montrent au moyen d'histogrammes la distribution de la surface terrière relative (exprimée en %) des principales essences identifiées sur la carte écoforestière. Pour qu'une essence ait été considérée dans le calcul de la surface terrière, elle devait occuper $\geq 10\%$ de la surface terrière totale du peuplement cartographié auquel elle faisait partie. Cette condition permet de constater, par exemple, si une essence est essentiellement présente à titre d'essence compagne ou si, à l'inverse, elle est essentiellement présente dans des peuplements purs, voire strictement monospécifiques. Ces distributions de surfaces terrières relatives sont présentées ci-dessous par type de couvert.

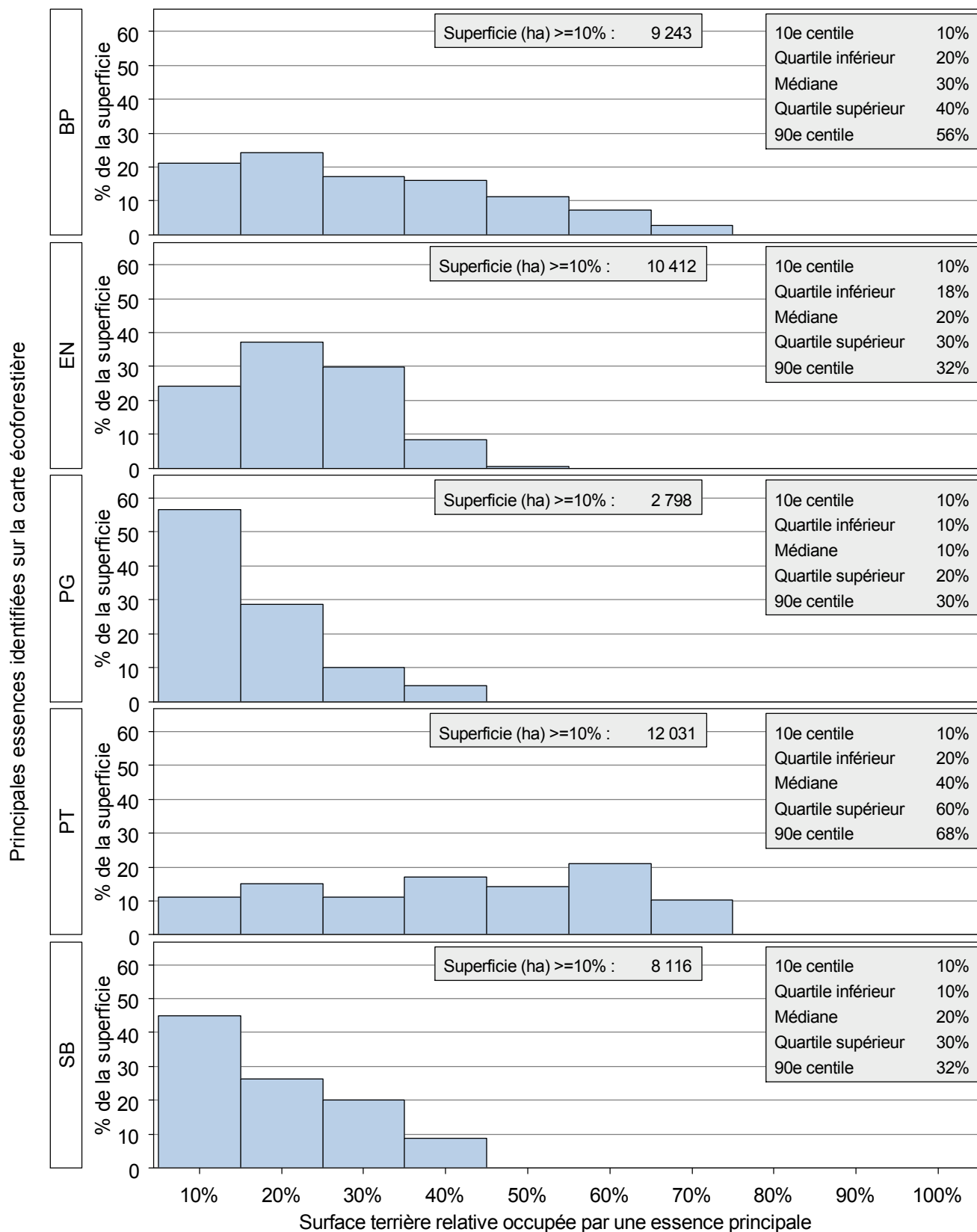
Type de couvert : Feuillu

Superficie totale du type de couvert : 10 537 ha



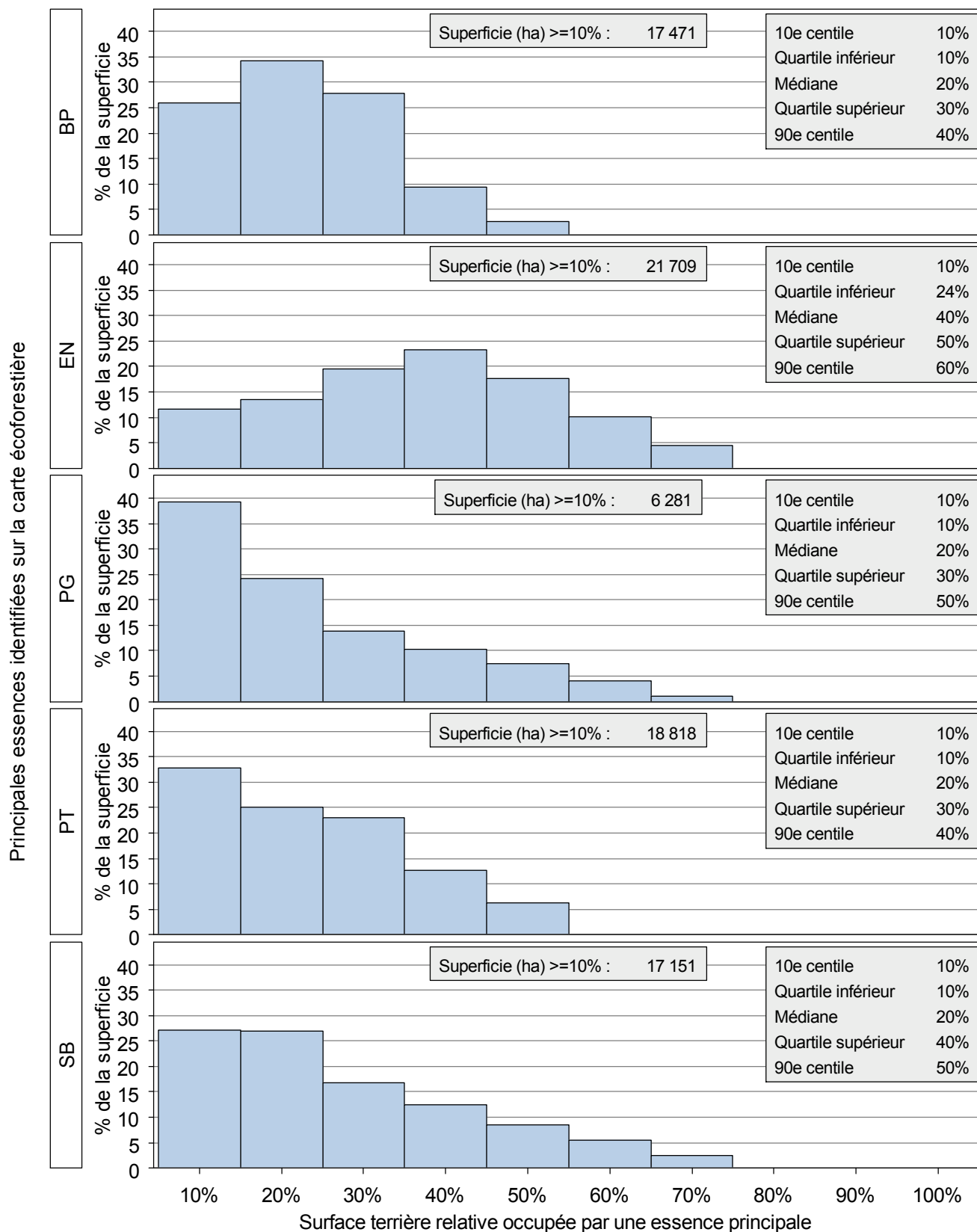
Type de couvert : Mixte à dominance feuillue

Superficie totale du type de couvert : 12 925 ha



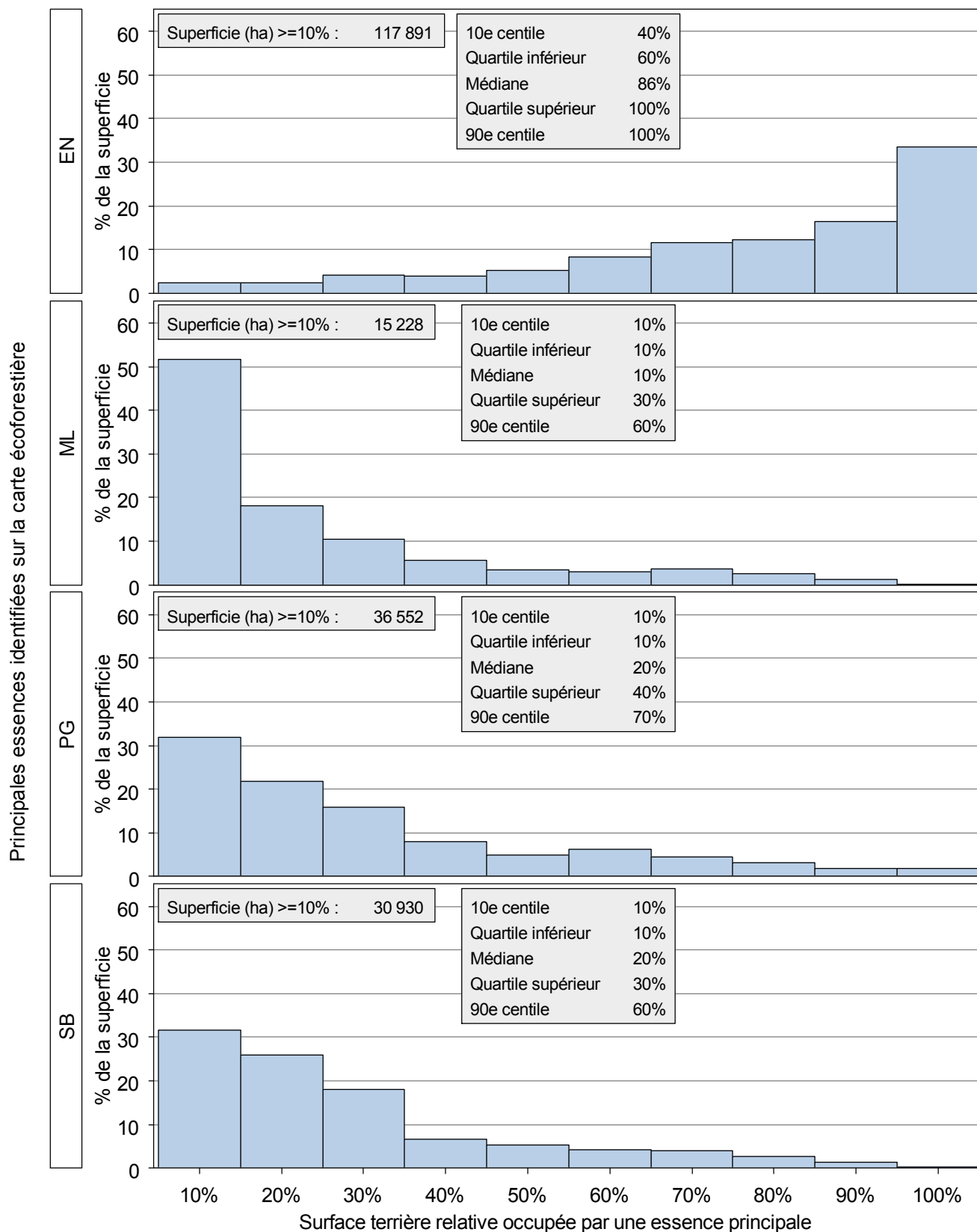
Type de couvert : Mixte à dominance résineuse

Superficie totale du type de couvert : 24 058 ha



Type de couvert : Résineux

Superficie totale du type de couvert : 121 927 ha



3. Regroupement de la composition en essences des peuplements

3.1 Méthode

La diversité des compositions en essences découlant de la stratification « AIPF » est telle qu'il est difficile d'utiliser une approche empirique pour définir objectivement les groupes à retenir. Une façon simple de le faire est de préciser d'abord les essences que l'on considère comme importantes dans l'unité de sondage et d'effectuer ensuite une analyse de classification entre les peuplements en considérant la surface terrière relative de chacune des essences retenues pour l'analyse.

Cette analyse de classification a été retenue pour la définition des regroupements de la composition en essences des peuplements écoforestiers. L'analyse réalisée est de type hiérarchique (méthode de Ward) et la similarité des peuplements a été quantifiée par une mesure de « distance » (procédure CLUSTER, SAS Institute Inc. 2010; Daigle et Rivest 2010). La notion de distance dont il est ici question est la même que celle utilisée dans la méthode k-NN qui permet d'estimer des variables dendrométriques par peuplement dans le processus des compilations forestières.

Les variables d'analyse utilisées sont, pour chaque peuplement, les surfaces terrières relatives des principales essences identifiées sur la carte écoforestière. Une analyse spécifique a été menée pour chaque groupe de type de couvert ou d'origine retenu.

3.2 Résultat

Le tableau ci-dessous présente la compilation des superficies des groupes considérés.

Groupe retenu pour l'analyse de classification	Élément considéré		Superficie	
	Origine des essences	Type de couvert	(ha)	(%)
Feuillu	naturelle	Feuillu	10 537	6%
			10 537	6%
Mixte à dominance feuillue	naturelle	Mixte à dominance feuillue	12 383	7%
			12 383	7%
Mixte à dominance résineuse	naturelle	Mixte à dominance résineuse	22 951	14%
			22 951	14%
Plantation	plantation	Mixte à dominance feuillue	542	0%
		Mixte à dominance résineuse	1 107	1%
		Résineux	5 490	3%
			7 139	4%
Résineux	naturelle	Résineux	116 436	69%
			116 436	69%

* Note : Dans le cas où la faible abondance de peuplements d'origine de plantation sur le territoire ne permet pas de former un groupe distinct pour l'analyse de classification, on les combine avec les peuplements d'origine naturelle du même type de couvert.

Au final, 10 groupes synthèses de la composition en essences des peuplements ont été définis. Les surfaces terrières relatives des essences des variables d'analyse des groupes définis sont présentées dans les tableaux qui suivent. On y trouve, par regroupement, les variables d'analyse utilisées et, pour chacune de ces variables, les valeurs du 10e et 90e centile en superficie. Ainsi, pour un groupe donné et une essence donnée, les valeurs du 10e et du 90e centile indiquent qu'environ 80 % des superficies ont une proportion de la surface terrière totale comprise entre les valeurs de ces centiles. Enfin, on a défini les appellations (étiquettes) des groupes à partir de la moyenne des surfaces terrières relatives des variables d'analyse.

Groupes définis dans le cas du type de couvert feuillu

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)			
Nom du groupe synthèse	en superficie	BP	EN	PT	SB
PT60BP30EN10	10e	0	0	10	0
	90e	70	20	90	10

Groupes définis dans le cas du type de couvert mixte à dominance feuillue

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)					
Nom du groupe synthèse	en superficie	BP	EN	FN	PG	PT	SB
PT40BP20EN20SB10	10e	0	0	0	0	10	0
	90e	50	30	10	10	64	30

Groupes définis dans le cas du type de couvert mixte à dominance résineuse

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)				
Nom du groupe synthèse	en superficie	BP	EN	PG	PT	SB
EN40SB10PG10PT20BP10	10e	0	20	0	0	0
	90e	30	60	30	40	20
SB40EN20BP30PT10	10e	10	0	0	0	30
	90e	40	30	0	20	60

Groupes définis dans le cas du type de couvert résineux

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)			
Nom du groupe synthèse	en superficie	EN	ML	PG	SB
EN100	10e	90	0	0	0
	90e	100	10	10	0
EN50ML50	10e	20	30	0	0
	90e	70	80	0	0
EN70PG10SB10	10e	50	0	0	0
	90e	80	0	40	30
PG70EN30	10e	0	0	50	0
	90e	40	0	90	0
SB60EN20	10e	0	0	0	40
	90e	40	0	0	80

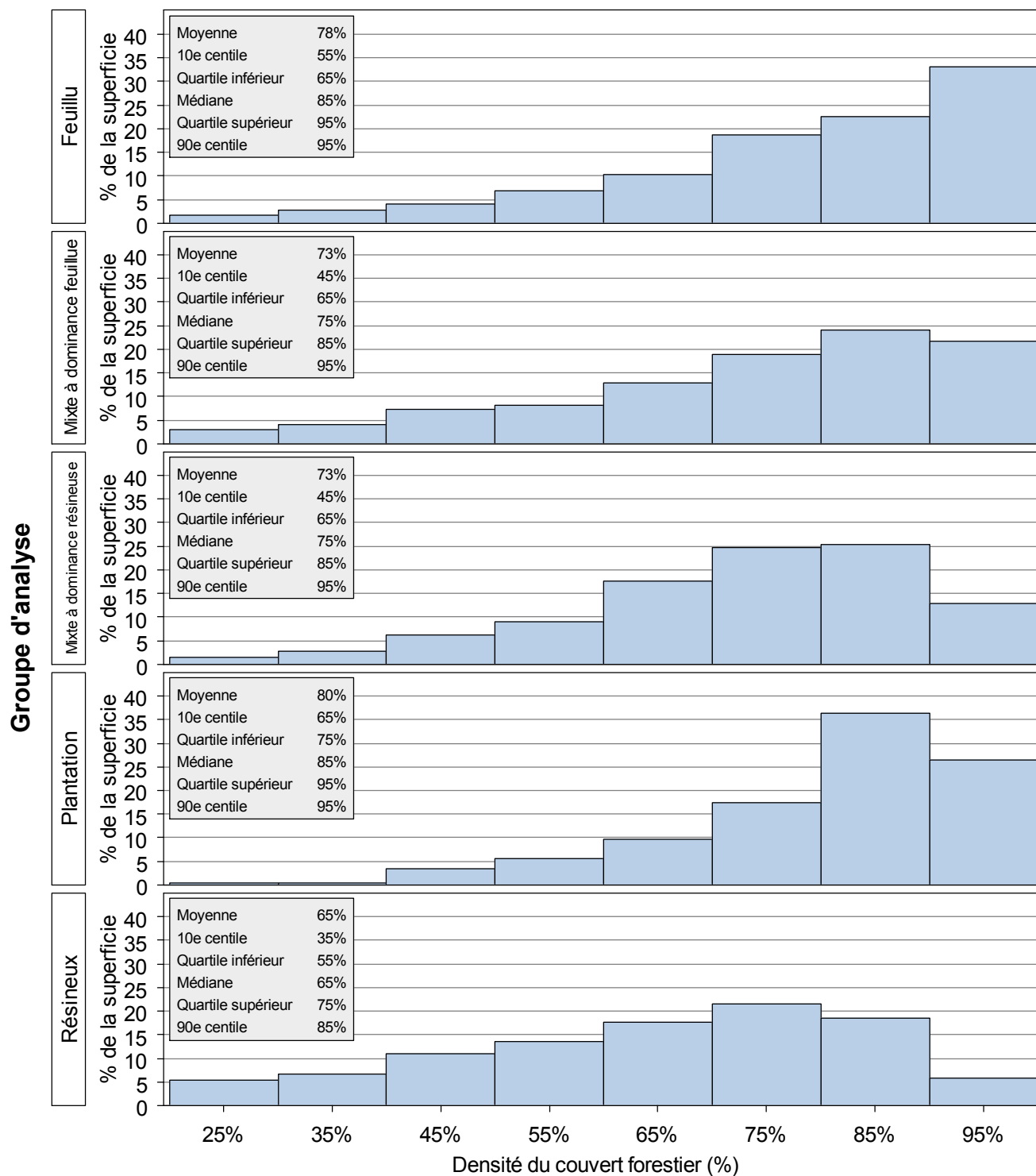
Groupes définis dans le cas des plantations

Regroupement des essences	Centile	Variables d'analyse retenues (% des essences)			
Nom du groupe synthèse	en superficie	EN	PG	PT	RZ
RZ30PG30EN20PT10	10e	0	0	0	0
	90e	50	80	30	90

4. Densité et hauteur des peuplements

4.1 Portrait de la densité des peuplements

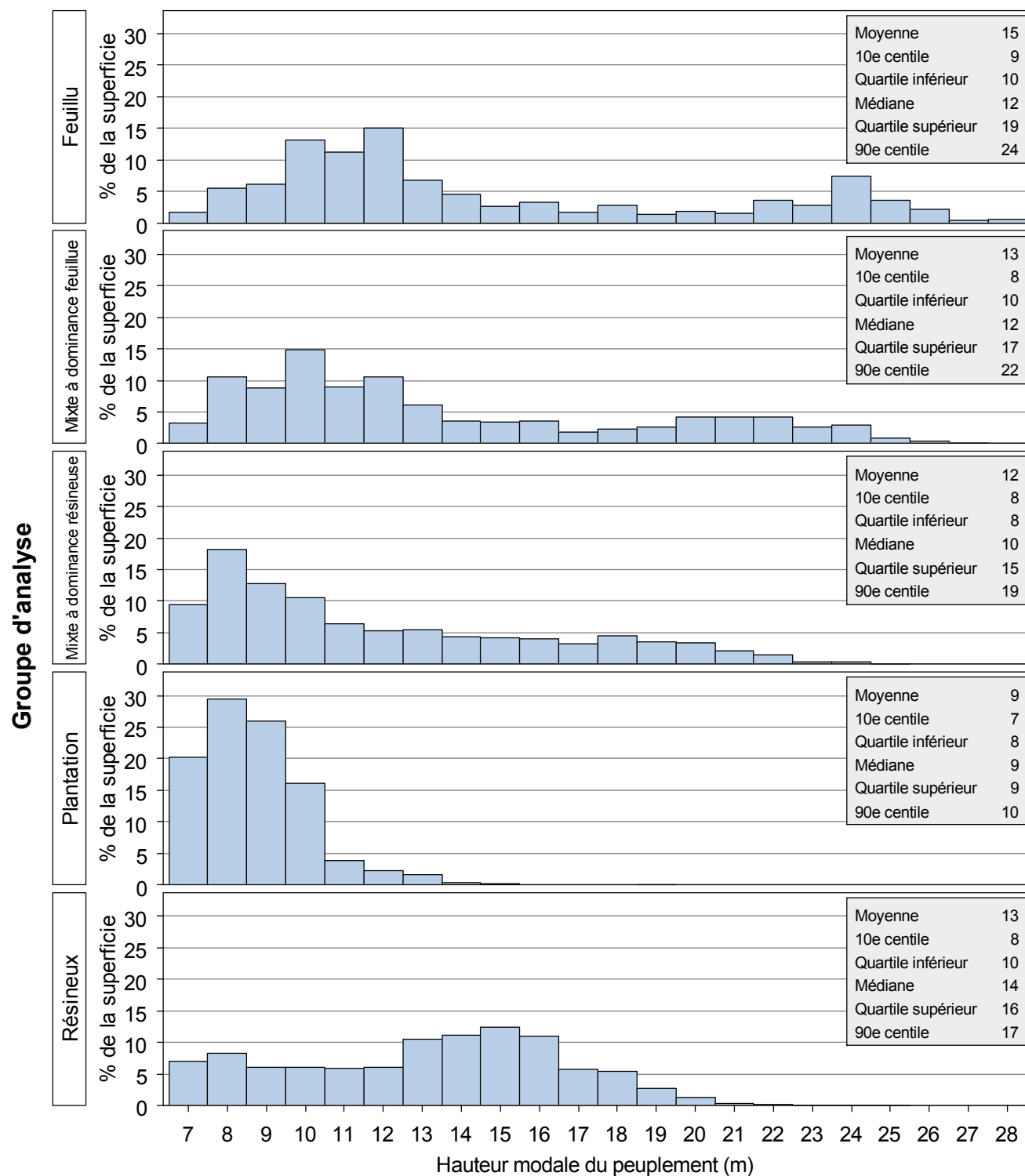
Les graphiques ci-dessous présentent au moyen d'histogrammes la distribution des densités des peuplements en fonction des groupes considérés.



Distribution de la densité des peuplements écoforestiers

4.2 Portrait de la hauteur des peuplements

Les graphiques ci-dessous présentent au moyen d'histogrammes la distribution des hauteurs (en mètres) des peuplements en fonction des groupes considérés. L'intervalle interquartile (différence entre le quartile supérieur et le quartile inférieur) est une statistique intéressante qui permet d'évaluer la variabilité de la hauteur à l'intérieur des groupes.



Distribution de la hauteur des peuplements écoforestiers

5. Regroupement des densités et des hauteurs des peuplements

5.1 Méthode

Afin de considérer les gradients anticipés des variables dendrométriques comme la surface terrière et le volume marchand brut à l'échelle des peuplements, on a défini en fonction de la distribution des valeurs de densité et de hauteur des sous-groupes appartenant à certains groupes synthèses de la composition en essences. Le choix de ces deux attributs de la stratification écoforestière est justifié par leur corrélation relativement élevée avec les variables dendrométriques d'intérêt (Husch et al. 2003).

La méthode qui permet de considérer les valeurs de densité et de hauteur est basée sur les centiles (30e, médiane et 70e) en superficie de ces deux variables. Ces valeurs de centiles permettent de définir 2 (> ou < à la médiane) ou 3 (<30e centile, entre le 30e et le 70e et >70e centile) sous-groupes de superficie relativement homogène, et ce, autant dans le cas de la densité que de la hauteur. En fonction de la superficie des groupes synthèses de la composition en essences créés à la section 3, on détermine la possibilité de scinder ces groupes en tenant compte des sous-groupes de densité et de hauteur, de façon à obtenir des strates finales dont la superficie se situe à l'intérieur des balises de superficies minimale et maximale définies précédemment. Ainsi, les groupes synthèses des essences demeurent intacts (cas de faible superficie où aucun sous-groupe n'a été défini) ou sont scindés en 2 (cas où un seul des deux attributs est considéré), 4, 6 ou 9 sous-groupes. Dans les cas particuliers où on a défini un nombre inégal de sous-groupes entre la densité et la hauteur (cas avec 2 ou 6 sous-groupes), on retient un plus grand nombre de sous-groupes de l'attribut ayant le plus grand intervalle interquartile des valeurs standardisées.

5.2 Résultat

Parmi les 10 groupes synthèses de la composition en essences des peuplements, 4 ont été scindés en 2 à 5 sous-groupes en fonction des valeurs de densité et de hauteur. Il en résulte un nombre final de 19 strates d'échantillonnage. L'étendue des valeurs de densité et de hauteur par strate d'échantillonnage est présentée dans le tableau qui suit.

Groupe synthèse des essences		Strate d'échantillonnage finale		Densité (%)		Hauteur (m)	
Type	Essence	NOMREGRO		Min.	Max.	Min.	Max.
F	PT60BP30EN10	F PT60BP30EN10	80 15	25	95	7	28
MF	PT40BP20EN20SB10	MF PT40BP20EN20SB10	75 17	25	95	12	27
		MF PT40BP20EN20SB10	75 9	25	95	7	12
MR	EN40SB10PG10PT20BP10	MR EN40SB10PG10PT20BP10	70 15	25	95	10	25
		MR EN40SB10PG10PT20BP10	70 8	25	95	7	10
	SB40EN20BP30PT10	MR SB40EN20BP30PT10	80 11	25	95	7	23
PL	RZ30PG30EN20PT10	PL RZ30PG30EN20PT10	80 9	25	95	7	19
R	EN100	R EN100	30 11	25	35	7	22
		R EN100	55 11	45	65	7	13
		R EN100	55 16	45	65	14	25
		R EN100	80 11	75	95	7	14
		R EN100	80 16	75	95	14	20
	EN50ML50	R EN50ML50	55 11	25	95	7	23

Groupe synthèse des essences		Strate d'échantillonnage finale		Densité (%)		Hauteur (m)	
Type	Essence	NOMREGRO		Min.	Max.	Min.	Max.
R	EN70PG10SB10	R EN70PG10SB10	55 16	25	65	14	21
		R EN70PG10SB10	55 9	25	65	7	14
		R EN70PG10SB10	80 16	75	95	14	21
		R EN70PG10SB10	80 9	75	95	7	14
	PG70EN30	R PG70EN30	70 15	25	95	7	24
	SB60EN20	R SB60EN20	75 11	25	95	7	20

6. Allocation des PET aux strates d'échantillonnage

6.1 Méthode et analyse

L'allocation des PET aux strates d'échantillonnage est déterminée entre autres à partir des hypothèses et des paramètres présentés en introduction. Rappelons qu'afin de respecter l'orientation générale de représentativité de l'échantillonnage, on prévoit attribuer une allocation initiale proportionnelle à la superficie. Pour une strate donnée, le ratio entre la superficie de la strate et le facteur d'expansion donne donc le nombre de PET à établir dans la strate selon l'hypothèse initiale.

La méthode k-NN qui sera utilisée dans la production des estimations de variables dendrométriques par essence à l'échelle des peuplements est telle qu'elle exige un minimum d'observations des essences pour qu'on puisse être en mesure de les estimer. À l'opposé, au-delà d'un certain seuil, il n'est probablement pas utile d'établir l'échantillonnage de façon strictement proportionnelle à la superficie des peuplements monospécifiques, composés d'une combinaison d'essences très fréquente ou occupant une très grande superficie. Par conséquent, les spécificités de chaque groupe synthèse de la composition en essences des peuplements de même que le nombre de placettes qui leur est alloué selon l'hypothèse initiale dictent la pertinence de maintenir ou non d'allouer des PET de façon strictement proportionnelle aux superficies. Les éléments à analyser pour ensuite préciser les ajustements de l'allocation des PET sont les suivants :

- 1) L'importance relative des essences (section 2.2)
- 2) Le nombre de placettes prévu par essence identifiée sur la carte écoforestière
- 3) La diversité des combinaisons d'essences et de leur surface terrière relative associée

Il est difficile d'établir des règles absolues qui dicteraient de façon objective les ajustements à appliquer. Cela résulte de la diversité des éléments à considérer d'une part, et des spécificités qu'impose la méthode d'estimation k-NN à l'échelle des peuplements d'autre part. Quelques constats concernant chacun des éléments d'analyse considérés peuvent être soulevés.

1) Le tableau de l'importance relative des essences (section 2.2) permet d'identifier grossièrement les essences pour lesquelles on vise des estimations à l'échelle des peuplements. Les essences principales présentant une importance relative supérieure à toutes les autres essences dans l'unité de sondage 08763 sont les suivantes :

EN, PT, SB, PG, BP

Il faut donc s'assurer d'avoir un échantillonnage adéquat de ces essences pour obtenir des estimations k-NN par peuplement de qualité.

À l'opposé, les essences ayant moins de 1 % d'importance relative (tous les types de couvert confondus) sont généralement trop marginales pour qu'un ajustement de l'intensité d'échantillonnage soit justifié. Ces essences sont les suivantes :

FI, EB, RX, FX, SE

Enfin, certaines essences ont une importance relativement faible, mais sont non marginales (1% à 5%) :

ML, RZ

Si l'on vise des estimations fiables à l'échelle des peuplements, ou à tout le moins à l'échelle de l'unité de sondage, les peuplements où on a identifié ces essences avec une importance relative faible pourraient nécessiter un plus grand nombre de placettes que ce qui a été prévu initialement.

2) Le nombre de placettes des essences cartographiées qui résulte d'une allocation proportionnelle à la superficie peut être évalué en calculant, pour chaque essence, le rapport entre la superficie (ha) où l'essence est identifiée sur la carte et la valeur initiale du facteur d'expansion (565 ha/PET). Le tableau qui suit présente cette information. On a seulement utilisé dans le calcul les superficies où le pourcentage de l'essence est de 20 % ou plus afin de ne pas tenir compte des peuplements où l'essence n'occupe que 10 % de la surface terrière totale (essence compagne).

Essence			Nombre de PET par groupe d'analyse				
Type	Code	Nom descriptif	F	MF	MR	R	Tous
Feuillue	BP	Bouleau blanc (à papier)	11	13	23	6	53
	FI	Feuillus intolérants à l'ombre	0	0	0	2	2
	FN	Feuillus non commerciaux	3	2	2	0	7
	PT	Peuplier faux-tremble	17	19	22	6	64
Résineuse	EB	Épinette blanche	0	0	1	1	2
	EN	Épinette noire	2	14	34	204	254
	ML	Mélèze laricin	0	0	1	13	14
	PG	Pin gris	0	2	7	44	53
	RZ	Résineux planté indéterminé	0	0	1	5	6
	SB	Sapin baumier	2	8	22	37	68

3) On peut mesurer la diversité des groupes synthèses des essences formés en calculant un indice de diversité nommé « Indice de Shannon » (Spellerberg 2008). Cet indice permet de tenir compte du nombre d'essences distinctes et de l'importance de chacune d'elles en proportion de la surface terrière totale, et ce, pour l'ensemble des peuplements constituant un groupe synthèse donné. L'indice, une fois transformé, permet de comparer directement entre eux les groupes synthèses et ainsi déterminer les groupes les plus variables. On pourrait donc l'utiliser comme indicateur pour moduler la prescription de PET, lorsque cela est nécessaire.

Indice de diversité de Shannon	Groupe synthèse des essences		Nombre de PET
en nombre équivalent d'essences	Type	Nom	(Fe=565 ha/PET)
5.47	PL	RZ30PG30EN20PT10	13
4.91	MR	EN40SB10PG10PT20BP10	28
4.89	MF	PT40BP20EN20SB10	22
4.38	MR	SB40EN20BP30PT10	12
3.62	F	PT60BP30EN10	19
3.12	R	SB60EN20	11
3.11	R	EN70PG10SB10	62
2.56	R	EN50ML50	9
2.45	R	PG70EN30	9
1.40	R	EN100	115

6.2 Résultats

Les différents ajustements qui ont été apportés au nombre de PET alloué à chacun des groupes synthèses sont présentés dans le tableau qui suit. Ces ajustements ont été appliqués à la suite de l'analyse des deux éléments à considérer décrits à la section précédente.

Ajustement de l'allocation des PET								
Intensité d'échantillonnage		Facteur d'expansion	Groupe d'analyse	Superficie		Allocation des PET (n)		
Groupe	Niveau	(ha / PET)	Type et essences	(ha)	(%)	Initiale	Ajustée	Écart
Initiale	0%	565	R EN70PG10SB10	35 209	20,8%	62	62	0
				35 209	20,8%	62	62	0
Diminuée	-30% de PET	807	R EN100	64 759	38,2%	115	80	-34
				64 759	38,2%	115	80	-34
Augmentée	+28% de PET	441	F PT60BP30EN10	10 537	6,2%	19	24	5
			MF PT40BP20EN20SB10	12 383	7,3%	22	28	6
			MR EN40SB10PG10PT20BP10	15 956	9,4%	28	36	8
			MR SB40EN20BP30PT10	6 996	4,1%	12	16	3
			PLANTATION RZ30PG30EN20PT10	7 139	4,2%	13	16	4
			R EN50ML50	4 925	2,9%	9	11	2
			R PG70EN30	5 283	3,1%	9	12	3
			R SB60EN20	6 261	3,7%	11	14	3
				69 479	41,0%	123	157	34

En raison de la méthode d'échantillonnage appliquée liée au processus de réalisation du plan de sondage, il peut y avoir des écarts entre le nombre de PET planifié par strate d'échantillonnage (tableau précédent, colonne 'Ajustée') et le nombre de PET final. Les résultats finaux sont présentés dans le tableau suivant.

Allocation finale des PET								
Intensité d'échantillonnage		Facteur d'expansion	Groupe d'analyse	Superficie		Allocation des PET (n)		
Ajustement prévu	Ajustement plan de sondage	(ha / PET)	Type et essences	(ha)	(%)	Initiale	Finale	Écart
0%	-11% de PET	640	R EN70PG10SB10	35 209	20,8%	62	55	-7
				35 209	20,8%	62	55	-7
-30% de PET	-30% de PET	799	R EN100	64 759	38,2%	115	81	-34
				64 759	38,2%	115	81	-34
+28% de PET	0%	583	MR SB40EN20BP30PT10	6 996	4,1%	12	12	0
	+7% de PET	532	MR EN40SB10PG10PT20BP10	15 956	9,4%	28	30	2
	+18% de PET	482	R SB60EN20	6 261	3,7%	11	13	2
	+32% de PET	440	R PG70EN30	5 283	3,1%	9	12	3
	+46% de PET	387	MF PT40BP20EN20SB10	12 383	7,3%	22	32	10
	+46% de PET	379	R EN50ML50	4 925	2,9%	9	13	4
	+63% de PET	340	PLANTATION RZ30PG30EN20PT10	7 139	4,2%	13	21	8
	+64% de PET	340	F PT60BP30EN10	10 537	6,2%	19	31	12
				69 479	41,0%	123	164	41

7. Synthèse des strates définies et de l'allocation des PET

Le tableau suivant présente les strates finales formées, leur superficie, le nombre de PET à implanter et le facteur d'expansion. Notez le recalcul des facteurs d'expansion pour la considération d'un nombre entier de PET à implanter, et non de fraction de PET. Ces facteurs serviront à pondérer les PET dans la compilation des résultats à l'échelle de l'US et de certaines sous-populations..

Strate d'échantillonnage			Superficie		PET	PET cumulée		Facteur d'expansion
Numéro	Nom		Strate (ha)	Cumulée (%)	n	n	%	ha / PET
1	R EN100	55 16	15 581	9,2%	15	15	5,0%	1039
2	R EN100	55 11	15 124	18,1%	15	30	10,0%	1008
3	R EN100	80 16	13 768	26,2%	21	51	17,0%	656
4	R EN70PG10SB10	80 16	10 614	32,5%	16	67	22,3%	663
5	F PT60BP30EN10	80 15	10 537	38,7%	31	98	32,7%	340
6	R EN100	30 11	10 518	44,9%	15	113	37,7%	701
7	R EN70PG10SB10	80 9	10 489	51,1%	14	127	42,3%	749
8	R EN100	80 11	9 768	56,9%	15	142	47,3%	651
9	MR EN40SB10PG10PT20BP10	70 15	9 409	62,4%	19	161	53,7%	495
10	R EN70PG10SB10	55 16	7 144	66,7%	14	175	58,3%	510
11	PL RZ30PG30EN20PT10	80 9	7 139	70,9%	21	196	65,3%	340
12	MR SB40EN20BP30PT10	80 11	6 996	75,0%	12	208	69,3%	583
13	R EN70PG10SB10	55 9	6 963	79,1%	11	219	73,0%	633
14	MF PT40BP20EN20SB10	75 17	6 620	83,0%	16	235	78,3%	414
15	MR EN40SB10PG10PT20BP10	70 8	6 547	86,9%	11	246	82,0%	595
16	R SB60EN20	75 11	6 261	90,6%	13	259	86,3%	482
17	MF PT40BP20EN20SB10	75 9	5 762	94,0%	16	275	91,7%	360
18	R PG70EN30	70 15	5 283	97,1%	12	287	95,7%	440
19	R EN50ML50	55 11	4 925	100,0%	13	300	100,0%	379

RÉFÉRENCES

Daigle, G., et L.-P. Rivest (2010). Analyses de regroupement des parcelles de l'UAF 012-54 à partir des variables photo-interprétées. Québec, Service de consultation statistique, Université Laval, 25 p.

Husch, B., T.W. Beers et J.A. Kershaw (2003). Forest mensuration. Fourth edition. John Wiley & Sons, Inc. New-York. 443 p.

MFFP-DIF (2015). Norme de stratification écoforestière, Quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional (octobre 2008, réédition - septembre 2015). Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Direction des inventaires forestiers. 101 pages. Accessible en ligne à l'adresse : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/pdf/norme-stratification-2015.pdf>

SAS Institute Inc. (2010). SAS/STAT 9.22 User's Guide. Cary, NC., SAS Institute Inc.

Spellerberg, I.F. (2008). Shannon-Wiener Index dans 'Encyclopedia of Ecology'. Elsevier B.V. pages 3249-3252.